

Liste des pièces

Pièce	Doc.	Description
HQCMÉ-1	1	Demande d'adoption des normes de fiabilité
HQCMÉ-2	1	Normes de fiabilité de la NERC déposées pour adoption (version bilingue)
	1.1	Facteurs de risque des normes de fiabilité
	2	Évaluation de la pertinence et des impacts des normes de fiabilité déposées à la Régie de l'énergie du Québec
	3	Liste des entités susceptibles d'être soumises aux normes de fiabilité
	4	Registre des entités visées par les normes de fiabilité
	5	Registre des installations visées par les normes de fiabilité (Pièce déposée sous pli confidentiel) (Pièce déposée en version élaguée)
	5.1	Encadrement TTI-N-SEC-003 (Pièce déposée sous pli confidentiel)
	6	Matrice d'application des normes de fiabilité de la NERC
	6.1	NERC Reliability Standards Application Matrix
	7	Matrice d'application simplifiée des normes de fiabilité de la NERC
	7.1	Simplified NERC Reliability Standards application Matrix
	8	Schéma GEN-S-500 – Réseau du transport principal et réseaux régionaux (Pièce déposée sous pli confidentiel)
	9	Guide des sanctions relatif à l'application des normes de fiabilité en vigueur au Québec (version bilingue)

Pièce	Doc.	Description
	10	Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité
	11	Liste des rencontres avec les entités visées par les normes de fiabilité
	12	Ordre du jour des rencontres – type
	13	Présentation – Rencontre avec les entités visées par les normes de fiabilité
	14	Liste des entités visées informées par écrit
HQCMÉ-3		RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
	1	Réponses du Coordonnateur à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie (2009-10-06)
	1.1	Réponses du Coordonnateur à la demande de renseignements numéro 2 de la Régie de l'énergie (2009-11-04)
	2	Réponses du Coordonnateur à la demande de renseignements numéro 1 d'Énergie La Lièvre S.E.C. (« ELL ») et d'Énergie Brookfield Marketing Inc. (« EBMI ») (2009-11-04)
	3	Réponses du Coordonnateur à la demande de renseignements numéro 1 de Newfoundland and Labrador Hydro (« NLH ») (2009-11-04)
	4	Réponses du Coordonnateur à la demande de renseignements numéro 1 de Rio Tinto Alcan Inc. (« RTA ») (2009-11-04)

**SUIVI DES PIÈCES RÉVISÉES
DU COORDONNATEUR**

SUIVI DES PIÈCES RÉVISÉES DU COORDONNATEUR

HQCMÉ-2, Document 1 Normes de fiabilité de la NERC déposées pour adoption (version bilingue)

Révisé 2009-10-06

- Norme CIP-006-1: Correction de la traduction française de l'exigence 1.0
- Norme CIP-007-1: Correction de la traduction française de l'exigence 3.1
- Norme FAC-003-1: Correction de la traduction française de l'exigence 1.2.2.2
- Norme PRC-001-1: Correction de la section anglaise de l'item 4.3
- Norme TOP-004-1: Remplacé par la norme TOP-004-2
- Norme TOP-004-2: Remplace la norme TOP-004-1

Révisé 2009-11-04

- Norme CIP-006-1: Retrait de l'article D 1.3.3 et modification de l'article D 1.3.2 dans les versions anglaise et française

HQCMÉ-2, Document 1.1 Facteurs de risque des normes de fiabilité

Original 2009-10-06

HQCMÉ-2, Document 3 Liste des entités susceptibles d'être soumises aux normes de fiabilité

Révisé 2009-10-06

- Mise à jour de la pièce selon les constats faits lors de la transmission de l'avis de la Régie du 29 juillet 2009
 - Ajout du négociant NextEra Energy Resources, Power Marketing, LLC
 - Ajout du négociant Royal Bank of Canada
- Ajout du numéro de localisation HQT pour fin de suivi des changements de propriétaire

Révisé 2009-11-04

- Remplacement de "Société en commandite KW Gaspé" par « Canadian Hydro Developers, Inc. »
- Ajout de La Compagnie d'énergie de la Vallée de l'Outaouais (CEVO).
- Modification à la ligne Ontario Power Generation inc.

HQCMÉ-2, Document 4 Registre des entités visées par les normes de fiabilité

Révisé 2009-10-06

- Tableau de la section 2.3 :
 - Modification de l'en-tête - Facteurs d'inclusion (charge > 25 MW plutôt que 25 MVA)
 - Ajout du négociant NextEra Energy Resources, Power Marketing, LLC (enregistré le 21 septembre 2009 comme client accrédité)
 - Ajout du négociant Royal Bank of Canada (enregistré le 3 septembre comme client accrédité)

Révisé 2009-11-04

- Section 2.2.2 (Catégorie pour la fonction "Distributeur") : Ajout du critère "l'entité visée alimente une centrale nucléaire" pour tenir compte de la norme NUC-001.
- Section 2.2.6 (Catégorie pour la fonction "Responsable de l'approvisionnement") : Ajout du critère "l'entité visée alimente une centrale nucléaire", remplacement de "OUI" par "NON" pour la ligne "LSE-1" aux critères "possède un système de délestage en sous-fréquence" et "possède un système de délestage en sous-tension" pour tenir compte des actifs réellement détenus par l'entité incluse à cette catégorie et de la norme NUC-001.
- Section 2.2.11 (Catégorie pour la fonction "Propriétaire d'installation de transport") : Ajout du critère "une ligne reliée à une centrale nucléaire" pour tenir compte de la norme NUC-001.
- Section 2.2.14 (Catégorie pour la fonction "Fournisseur de service de transport") : Ajout du critère "l'entité visée alimente une centrale nucléaire" pour tenir compte de la norme NUC-001.
- Section 2.3 (Producteurs 50 MVA et plus) : Remplacement de "Société en commandite KW Gaspé" par "Canadian Hydro Developers, Inc."
- Section 2.3 (Entités mixtes) : Ajout de La Compagnie d'énergie de la Vallée de l'Outaouais (CEVO) à titre de propriétaire d'installation de production (GO) et de propriétaire d'installation de transport (TO).
- Section 2.3 (Producteurs 50 MVA et plus) : Ajout d'Ontario Power Generation inc. à titre d'exploitation d'installation de production (GOP) et de négociant (PSE).
- Section 2.3 (Négociants) : Retrait d'Ontario Power Generation inc. parce que maintenant inclus dans la partie "Producteurs 50 MVA et plus".

HQCMÉ-2, Document 5 Registre des installations visées par les normes de fiabilité (versions confidentielle et élaguée)

Révisé 2009-11-04

- Section 2.1 : Ajout d'une installation
- Section 2.10 : Correction de la date de la source.

HQCMÉ-2, Document 5.1 Norme TTI-N-SEC-003 (version confidentielle)

Original 2009-11-04

HQCMÉ-2, Document 6 Matrice d'application des normes de fiabilité de la NERC

Révisé 2009-10-06

- Norme CIP-006-1: Correction de la traduction française de l'exigence 1.0
- Norme CIP-007-1: Correction de la traduction française de l'exigence 3.1
- Norme FAC-003-1: Correction de la traduction française de l'exigence 1.2.2.2
- Norme TOP-004-1: Remplacé par la norme TOP-004-2
- Norme TOP-004-2: Remplace la norme TOP-004-1
- Application de la norme PRC-022-1 à la fonction TOP plutôt qu'à la fonction TO
- Modification des facteurs de risque associés aux non-conformités

HQCMÉ-2, Document 6.1 Reliability standards application matrix

Révisé 2009-10-06

- Application de la norme PRC-022-1 à la fonction TOP plutôt qu'à la fonction TO
- Norme TOP-004-1: Remplacée par la norme TOP-004-2
- Norme TOP-004-2: Remplace la norme TOP-004-1
- Modification des facteurs de risque associés aux non-conformités

HQCMÉ-2, Document 7 Matrice d'application simplifiée des normes de fiabilité de la NERC
Révisé 2009-10-06

- Application de la norme PRC-022-1 à la fonction TOP plutôt qu'à la fonction TO

HQCMÉ-2, Document 7.1 Simplified reliability application matrix
Révisé 2009-10-06

- Application de la norme PRC-022-1 à la fonction TOP plutôt qu'à la fonction TO

HQCMÉ-2, Document 9 Guide des sanctions relatif à l'application des normes de fiabilité en vigueur au Québec (version bilingue)
Révisé 2009-11-04

- Précisions apportées à la version française de l'article 3.3.

HQCMÉ-2, Document 10 Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité
Révisé 2009-10-06

- Ajout de la définition de « Centre de contrôle »;
- Ajout de la définition de « Salle de commande »;
- Modification de l'entrée « Actifs informatiques » pour « Actifs électroniques »;
- Modification de l'entrée « Actifs informatiques critiques » pour « Actifs électroniques critiques »;
- Remplacement de « Biens informatiques » par « Actifs électroniques » dans la définition de « Actifs électroniques critiques »;
- Remplacement de « actif informatique essentiel » par « actif électronique critique » dans la définition de « Cyberincident de sécurité » (2 occurrences);
- Remplacement de « actifs informatiques essentiels » par « actifs électroniques critiques » dans la définition de « Périmètre de sécurité électronique »;
- Remplacement de « actifs informatiques essentiels » par « actifs électroniques critiques » dans la définition de « Périmètre de sécurité physique »;
- Ajout de la section 4 (Historique des versions).Ajout de définition

Révisé 2009-11-04

- Changement de « raison de la fiabilité » pour « raisons de fiabilité » dans la définition de « Ajustement de fiabilité d'une demande d'échange »;
- Modification de la source à la définition d'« Interconnexion ».